

Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 335 000 francs destiné à des travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans les écoles de Geisendorf-Faller et du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

De par ses missions, le Service des écoles et institutions pour l'enfance doit fournir les structures d'accueil des enfants qui s'inscrivent dans les restaurants scolaires et aux activités parascolaires. Il est garant de l'organisation des repas, ainsi que de la mise à disposition et de l'entretien des équipements et des locaux destinés d'une part aux associations de cuisines et restaurants scolaires et, d'autre part aux activités parascolaires relevant du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

Les repas servis quotidiennement à près de 3'600 enfants, sont en constante progression depuis plusieurs années maintenant. L'augmentation a été de 11% entre juin 2004 et juin 2005 sur l'ensemble des 39 restaurants scolaires de la Ville de Genève.

La présente demande de crédit vise à résoudre les problèmes de locaux qui se posent pour deux écoles, à savoir Geisendorf et 31-Décembre, ainsi qu'à offrir de meilleures conditions d'accueil parascolaire pour les élèves de l'école des Eaux-Vives.

Le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a été consulté pour ce qui concerne les questions d'interventions sur le patrimoine et énergétiques. Les projets présentés permettront d'apporter un plus grand confort aux enfants concernés.

Le service des écoles met également à disposition des locaux scolaires à des organismes de type associatif, dont le but clairement établi est l'intérêt public. Les besoins dans ce domaine sont importants alors même que les disponibilités sont peu nombreuses, comme dans le cas des activités parascolaires en général.

2. Exposé des motifs

Les trois projets présentés relèvent des activités parascolaires, c'est-à-dire des moments d'encadrement et d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire. Ils résultent de problématiques actuelles, ainsi que de la nécessité de se préparer à

élargir l'offre d'accueil parascolaire en raison de l'augmentation prévue des effectifs d'une part et des nouvelles dynamiques d'animation d'autre part.

Concernant plus précisément les deux projets de restaurants scolaires, les aménagements prévus permettront, par des interventions ponctuelles, de disposer de lieux mieux adaptés aux besoins et de solutions pérennes.

Les améliorations amenées par ces deux nouveaux lieux sont :

- plus de temps à disposition pour le repas et, par conséquent, pour le temps de repos ;
- fin de trajets longs et inconfortables ;
- équipements dimensionnés également pour l'évolution des besoins futurs.

Le troisième projet, à savoir déplacement de locaux parascolaires de l'école des Eaux-Vives dans une partie plus spacieuse des bâtiments permettra non seulement d'améliorer l'accueil des enfants, dans des conditions de sécurité accrues, mais, également, de donner une meilleure visibilité ainsi qu'un confort de fonctionnement à l'activité de Vêt'shop de la Croix-Rouge.

3. Projets

3.1. Ecole de 31-Décembre : aménagement d'un restaurant scolaire

Descriptif des travaux et acquisitions

Le restaurant scolaire des Allières accueille à midi quotidiennement 150 enfants des écoles des Allières et du 31-Décembre, ainsi qu'un peu plus d'une dizaine d'animatrices parascolaires. Sur ces 150 enfants, une trentaine provient de l'école du 31-Décembre.

En une année, le nombre d'enfants prenant des repas aux Allières a augmenté de 10%, soit un accroissement d'une quinzaine d'élèves, également répartis sur les deux écoles. Ce même accroissement avait été relevé une année plus tôt. Cette situation amène à une saturation qui a pour conséquence la péjoration de la prestation fournie.

Les animatrices du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) encadrent quotidiennement les élèves de l'école du 31-Décembre lors de leurs déplacements jusqu'au restaurant scolaire des Allières et retour, ce qui représente une distance de près de 600 m. (à vol d'oiseau), soit 20 minutes par trajet (40 minutes chaque jour).

L'ouverture d'un restaurant scolaire dans l'école du 31-Décembre est donc vivement souhaitée par les enseignants, les parents et le GIAP. Il permettra :

- de désengorger le restaurant scolaire de l'école des Allières ;

- de supprimer les déplacements des enfants et, partant, de leur donner plus de temps à consacrer au repos et aux activités parascolaires ;
- de répondre durablement aux besoins actuels et futurs du quartier.

Le besoin d'une solution rapide et économique a conduit le service des écoles et institutions pour l'enfance à privilégier un équipement léger (en liaison chaude) et un aménagement sommaire. L'intégrité architecturale de l'école est respectée, de même que la législation fédérale en matière d'hygiène (Ordonnance du 26 juin 1995 sur les exigences d'ordre hygiénique et microbiologique concernant les denrées alimentaires, les objets usuels, les locaux, les installations et le personnel – (Ordonnance sur l'hygiène, OHyg).

Grâce à la rénovation des combles de l'école en 1992, le local concerné peut être utilisé tel quel, sans travaux sur la toiture. L'étage des combles bénéficie de vestiaires et de sanitaires à proximité du réfectoire. La livraison des repas est également facilitée par un ascenseur existant qui dessert cet étage.

L'adaptation des combles pour la création d'un restaurant scolaire comprend les travaux suivants :

- installation d'un bloc cuisine composé essentiellement d'une laverie, afin que la vaisselle utilisée puisse être lavée sur place.
- travaux de sanitaires, d'électricité et de menuiserie intérieure relatifs à la cuisine.
- mise en conformité du local pour répondre à la fonction de réfectoire.

Le réfectoire est prévu pour 50 places et comprend environ 70 m² habitable et 100m² de surface plancher.

| <u>Estimation des coûts</u> | Frs (TTC) |
|---|-----------------|
| Agencement cuisine | 12.000.- |
| Installations électriques | 3.500.- |
| Installations sanitaires | 3.000.- |
| Appareils | 9.500.- |
| Eléments en inox | 6.000.- |
| Revêtement de sol | 5.500.- |
| Travaux de menuiserie | 7.000.- |
| Mobilier | 10.000.- |
| Peinture | 3.000.- |
| Nettoyage | 1.000.- |
| Vaisselle et autre matériel de livraison de repas | 11.000.- |
| Mise en passe | 1.000.- |
| Signalisation sécurité | 1.000.- |
| Autorisations, taxes, autres | 1.000.- |
| Divers imprévus | 3.500.- |
| Total | 78.000.- |

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2005 pour une réalisation en 2006.

Délais des travaux

La demande d'autorisation en procédure accélérée (APA) est en cours d'instruction au DCTI (Département cantonal des constructions et des technologies de l'information). Le début des travaux est prévu dès l'obtention de l'APA, sous réserve de l'octroi du crédit. La mise à disposition de ce restaurant scolaire est souhaitée pour la rentrée scolaire d'août 2006.

Référence au plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet ne figure pas dans le PFI, la situation ayant considérablement évolué depuis l'établissement du dernier PFI.

Budget prévisionnel d'exploitation

Les coûts relatifs au chauffage et à l'eau relèvent des charges locatives payées mensuellement (Frs 325.--). Par ailleurs, sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie sur des projets récents similaires :

- Chauffage :
Réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.
- Eau :
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 1200 francs par an.
- Electricité :
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 francs par an.

Total du budget d'exploitation : 3'200 francs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le service des écoles et institutions pour l'enfance.

3.2. Ecole de Geisendorf-Faller : création d'un restaurant scolaire et d'un office de remise en température (déplacement du restaurant scolaire actuel)

Descriptif des travaux et acquisitions

Trois écoles composent le site scolaire de Geisendorf : Central, Faller et Poterie.

Les élèves de cette école n'ont pas la possibilité actuellement de prendre leurs repas dans les locaux scolaires, et se rendent dans le bâtiment de l'Etat qui abrite le secrétariat des inspecteurs de l'enseignement primaire, bâtiment situé dans l'enceinte du parc de Geisendorf. Exemple unique dans les restaurants scolaires de la Ville de Genève, la Direction de l'enseignement primaire du canton de Genève,

propriétaire du bâtiment, met à disposition près d'une centaine de m² pour le restaurant scolaire, ce qui permet de servir 190 repas chaque jour, en deux services. Ce partage des locaux avec les activités administratives cantonales ne va pas sans poser de problèmes. En effet, les odeurs de cuisine, la confusion provoquée dès 11h.30 par les enfants qui investissent le bâtiment, la non conformité des locaux sanitaires et surtout la pénurie d'espace rendent cette solution inconfortable pour l'ensemble des usagers du bâtiment. A plusieurs reprises, le personnel administratif et les inspecteurs/trices de la DEP, les animateurs/trices parascolaires et l'Association des restaurants scolaires de l'Europe (responsable de la livraison des repas et de la gestion du restaurant) ont contacté le service des écoles et institutions pour l'enfance pour demander qu'une autre solution soit recherchée.

Dans ce secteur également, l'augmentation des enfants atteint près de 11%. L'ouverture du restaurant scolaire de Lyon 99, en août 2006, permettra certes de déplacer une partie des élèves plus âgés vers ce nouveau lieu. Toutefois, cet allègement d'effectif ne résoudra pas les problèmes de fonctionnement et de relation entre les différentes affectations actuelles.

Dans ce contexte, le service des écoles et institutions pour l'enfance propose de déplacer le restaurant scolaire existant dans le bâtiment de l'école de Geisendorf-Faller. Les avantages sont multiples :

- désamorcer une situation de partage de locaux peu compatible ;
- exploiter un restaurant scolaire dans un bâtiment appartenant à la Ville de Genève ;
- déplacer des équipements dans des locaux disposant d'un aménagement adapté (ventilation, carrelage, ...) ;
- disposer d'un restaurant permettant de répondre aux besoins actuels et futurs.

Les locaux concernés par cet aménagement ont déjà été affectés à un restaurant scolaire par le passé. La nécessité d'ouvrir de nouvelles classes avait amené le déplacement de cette structure dans le bâtiment administratif de l'Etat, à titre provisoire. Dans un premier temps, il a été imaginé de créer un restaurant scolaire sur l'emplacement de la villa Lamartine, située à proximité. Toutefois, la décision du Conseil administratif de conserver cette villa pour des raisons patrimoniales a obligé le service des écoles et institutions pour l'enfance à rechercher une autre opportunité. C'est ainsi que la solution consistant à recréer un restaurant scolaire dans l'école a finalement été retenue. Une concertation a été menée entre la Direction de l'enseignement primaire, les enseignants/es ainsi que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). La négociation a notamment porté sur le déplacement de certaines activités scolaires dans d'autres locaux de l'école et sur le partage d'un local de la villa Lamartine avec les activités parascolaires. Il faut noter à ce sujet que l'effectif prévisible d'enfants de première enfantine est inférieur à celui des enfants sortants de sixième primaire, ce qui permet l'aménagement proposé. Par ailleurs, la planification scolaire de ce secteur est de bon augure pour envisager cette solution sur le long terme.

L'installation du restaurant scolaire dans le bâtiment Faller comprend les travaux suivants :

- Déplacement et l'aménagement d'un office de remise en température, dont une partie de l'équipement est récupéré de l'actuelle cuisine. Les équipements vétustes seront renouvelés à cette occasion ;
- Travaux de sanitaires, d'électricité et de menuiserie intérieure ;
- Création d'un passage entre les deux réfectoires ;
- Mise en conformité des locaux concernés.

Le réfectoire est prévu pour 90 places et compte environ 120 m2.

| <u>Estimation des coûts</u> | <i>Frs (TTC)</i> |
|----------------------------------|------------------|
| Appareils | 18.000.- |
| Taxes et autorisations | 1.000.- |
| Démolitions | 5.000.- |
| Installations sanitaires | 8.500.- |
| Installations électriques | 5.500.- |
| Ventilation | 5.000.- |
| Remise en état des sols | 2.500.- |
| Plafonds Métalliques | 5.000.- |
| Peinture et plâtrerie | 5.500.- |
| Menuiserie | 6.000.- |
| Déménagement mobilier | 1.000.- |
| Déménagement matériel de cuisine | 3.000.- |
| Divers imprévus | 3.000.- |
| Total | 69.000.- |

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2005 pour une réalisation en 2006.

Délais des travaux

La demande d'autorisation en procédure accélérée (APA) est en cours d'instruction au DCTI. Le début des travaux est prévu dès l'obtention de l'APA, sous réserve de l'octroi du crédit. Le restaurant scolaire devrait être opérationnel pour la rentrée scolaire d'août 2006.

Référence au plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet ne figure pas au PFI, la situation ayant considérablement évolué depuis l'établissement du dernier PFI.

Budget prévisionnel d'exploitation

Sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie sur des projets récents similaires :

- Chauffage :
Réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.
- Eau :
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 800 francs par an.

- Electricité :
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 1 000 francs par an.

Total du budget d'exploitation : 1800 francs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le service des écoles et institutions pour l'enfance.

3.3. Ecole des Eaux-Vives : Echange de locaux entre le Vêt'shop de la Croix-Rouge et les activités parascolaires

Descriptif des travaux et acquisitions

Les élèves de l'école des Eaux-Vives bénéficient d'activités parascolaires étendues et réparties différemment sur la journée de l'écolier. En effet, 5 jours sur 7, les enfants vont à l'école de 8h.00 du matin à 12h.55. Puis pour ceux inscrits, des activités parascolaires sont proposées jusqu'à 18h00. Les nombreux locaux que l'école a pu mettre à disposition des activités parascolaires ont permis la réalisation de ce projet, à l'origine projet-pilote. En effet, les activités parascolaires n'utilisent pas moins de 13 locaux, soit en propre, soit partagés avec l'enseignement ou des sociétés, ceci en accord avec les partenaires concernés. Le bâtiment situé à droite de l'entrée du préau et donnant directement sur la rue des Eaux-Vives (ancien poste de police) est notamment affecté aux activités administratives de l'encadrement parascolaire.

Un autre utilisateur occupe l'aile droite de l'école ; il s'agit du Vêt'shop de la Croix-Rouge genevoise, qui bénéficie de l'usage gratuit d'une surface de 125 m², située au fond du préau. L'activité principale du Vêt'shop consiste à vendre à bas prix des vêtements usagés en faveur de personnes à revenu modeste. Cette activité s'est développée et les horaires d'ouverture actuels entraînent une circulation d'adultes à travers le préau en permanence, y compris durant les moments de fréquentation du préau par les enfants (récréations et activités parascolaires).

L'échange prévu permettra à la fois :

- de rendre plus accessible et plus visible l'activité de la Croix-Rouge, puisque celle-ci se retrouvera dans le bâtiment de petit gabarit sur le front de la rue des Eaux-Vives, actuellement occupé par le « bureau » des activités parascolaires ;
- de supprimer le transit des clients du Vêt'shop dans le préau de l'école ;
- de doubler les surfaces parascolaires.

Ce déménagement nécessite des travaux de remise en état, ainsi que l'achat de mobilier et la mise à niveau d'équipements (sanitaires notamment). Une partie importante des fournitures est prise en charge par la Croix-Rouge, afin de correspondre aux standards déterminés par cet organisme.

La rocade entre la Croix-Rouge et les locaux parascolaires comprend les travaux suivants:

- Rénovation des murs et des sols.
- Remise en état des sanitaires.
- Démolition d'un mur (non porteur) pour la création d'un passage entre les deux extrémités de l'aile.
- Mise en conformité des locaux concernés.
- Aménagement d'une cuisinette.
- Travaux de sanitaires, d'électricité et de menuiserie intérieure.
- Assainissement de la cour intérieure et aménagement sommaire pour les activités parascolaires

| <u>Estimation des coûts</u> | Frs (TTC) |
|--------------------------------------|------------------|
| Locaux Parascolaires | |
| Maçonnerie | 10.000.- |
| Peinture | 42.000.- |
| Installations sanitaires | 8.800.- |
| Installations électriques | 8.500.- |
| Revêtement de sol | 21.000.- |
| Travaux de menuiserie | 9.600.- |
| Agencement d'un paroi et deux portes | 7.000.- |
| Appareils | 2.000.- |
| Mobilier | 10.000.- |
| Travaux extérieurs | 12.000.- |
| Nettoyage | 3.500.- |
| Mise en passe | 1.000.- |
| Autorisations, taxes | 1.000.- |
| Divers imprévus | 7.000.- |
| Sous-total | 143.400,- |
| Locaux Croix-Rouge | |
| Démolition & Dépose | 2.200.- |
| Maçonnerie | 1.500.- |
| Peinture | 6.500.- |
| Sols | 6.500.- |
| Menuiserie | 4.000.- |
| Sanitaires | 1.800.- |
| Electricité | 3.000.- |
| Analyses, Etudes | 1.500.- |
| Divers imprévus | 1.500.- |
| Sous-total | 28.500.- |
| Total | 171.900.- |
| Arrondi à | 172.000.- |

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2005 pour une réalisation en 2006.

Délais des travaux

La demande d'autorisation en procédure accélérée (APA) est en cours d'instruction au DCTI. Le début des travaux est prévu dès l'obtention de l'APA, sous réserve de l'octroi du crédit. La mise à disposition des locaux est souhaitée pour la rentrée scolaire d'août 2006.

Référence au plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet ne figure pas au PFI, la situation ayant considérablement évolué depuis l'établissement du dernier PFI.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le service des écoles et institutions pour l'enfance.

4. Charge financière globale

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 8 annuités se montera à 47'700 francs

5. Récapitulation des coûts

| <i>Objets</i> | <i>Frs (TTC)</i> |
|--|--------------------|
| Restaurant scolaire 31-Décembre | 78.000.- |
| Restaurant scolaire Geisendorf | 69.000.- |
| Rocade école des Eaux-Vives | 172.000.- |
| <i>Sous total</i> | <i>(319.000.-)</i> |
| Prestations du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion) | 15.950.- |
| 5 % | |
| Total du crédit | 334'950.- |
| Arrondi à | 335'000.- |

Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à 6 mois.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 335.000 francs destiné à des travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans les écoles de Geisendorf-Faller et du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2014.